

ETRE INFORME

**LES CONDITIONS DE TRAVAIL AU CHC ...
PARLONS- EN !**

Cfdt:

**SANTÉ
SOCIAUX**



Depuis 3 ans la CFDT alerte la Direction sur les températures inacceptables de certains lieux de travail ; la température du self et du hall d'accueil lundi 8 novembre 2016 : 14.9 degrés !

Des mesures urgentes sont à prendre pour une température correcte tant pour : le personnel, les usagers et les zones de consultations, mais également pour supprimer tous les chauffages d'appoint qui génèrent des problèmes de sécurité

Petit rappel à la Loi

Travail à l'intérieur

La réglementation (article R4213-7) prévoit que les équipements et les caractéristiques des locaux de travail doivent être conçus de manière à permettre l'adaptation de la température à l'organisme humain pendant le temps de travail. Pour ce faire, les méthodes de travail et les contraintes physiques supportées par les salariés doivent être prises en compte. **Les équipements et locaux de travail** : L'article R4213-7 précise qu'ils doivent être conçus « de manière à permettre l'adaptation de la température à l'organisme humain pendant le temps de travail, compte tenu des méthodes de travail et des contraintes physiques supportées par les travailleurs » ; de même pour les locaux annexes, notamment les locaux sanitaires, de restauration et médicaux (R4213-8) .

- **Les locaux fermés affectés au travail** doivent être chauffés pendant la saison froide et le chauffage doit fonctionner de manière à maintenir une température convenable (R4223-13). **L'employeur doit prendre**, après avis du médecin du travail et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel, **toutes dispositions nécessaires pour assurer la protection des travailleurs contre le froid** R4223-15).

FAUT IL ALERTER LA PRESSE POUR ETRE ENTENDU !

N'hésitez pas à interpeler vos membres CHSCT au 24052

CFDT CH-CALAIS 1601 Boulevard des Justes 62100 Calais

MAIL : syndicat.cfdt@ch-calais.fr

TEL : 23315/24052/ 06/88/38/50/52

<http://cfdtchcalais.over-blog.com/>

